



ORDRE DES
PSYCHOLOGUES
DU QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL AGA 2017

26 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre des psychologues du Québec se tient à l'Hotel Hyatt Regency à Montréal, le jeudi 26 octobre 2017 à compter de 16 h 30.

Soixante-dix-huit (78) personnes assistent à l'Assemblée générale annuelle 2017. Les noms des personnes présentes apparaissent à l'**annexe 1**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Dre Christine Grou, psychologue, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte. Elle souhaite bienvenue aux membres. Elle présente les personnes qui l'accompagnent, Dr Nicolas Chevrier, psychologue et vice-président, Madame Suzanne Malette, CMA et directrice des services administratifs et Monsieur Stéphane Beaulieu, psychologue et secrétaire général.

Me Pierre Laurin agit comme président d'assemblée. Me Laurin constate que l'assemblée a été convoquée selon le cadre légal en vigueur. Il rappelle le cadre légal qui prévaut pour la tenue de l'assemblée générale des ordres professionnels. Il introduit les nouvelles règles de régie interne adoptées par le conseil d'administration de l'Ordre pour la tenue des AGA. Le *Guide d'assemblée délibérante de l'Université de Montréal* s'applique en l'absence de dispositions prévues au code, dans le règlement de l'Ordre ou dans le guide de régie interne.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Me Laurin fait la lecture de l'ordre du jour et explique le déroulement de la séance. Il précise que les points 3, 8 et 9 seront objets de décision de la part des membres. Au point 10, l'assemblée pourra poser des questions et formuler des recommandations à l'intention du conseil d'administration.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016

Les membres prennent connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 17 novembre 2016. La proposition suivante est formulée.

SUR PROPOSITION DE MARCEL COURTEMANCHE, APPUYÉE PAR PAUL VEILLEUX, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des psychologues du Québec tenue le 17 novembre 2016.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ÉLECTION 2017

Le secrétaire général fait la présentation du rapport de l'élection 2017. Le rapport d'élection est déposé (**annexe 2**).

5. PRÉSENTATION DU 41^e CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU 42^e COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'EXERCICE 2017-2018

La présidente présente les membres du 41^e conseil d'administration et du 42^e comité exécutif pour l'exercice financier 2017-2018. Elle présente aussi les employés de la permanence de l'Ordre présents dans la salle.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente présente le résultat des activités de l'Ordre pour l'exercice 2016-2017 tel qu'il apparaît dans le rapport annuel de l'Ordre.

Elle attire l'attention des membres sur la planification stratégique adoptée par le conseil d'administration en début d'année. Elle en décrit les principales orientations et objectifs. Sa mise œuvre est prévue sur 3 ans. L'Ordre se positionne comme une organisation phare en santé mentale et psychologique, qui s'assure d'une accessibilité compétente aux services psychologiques et qui améliore ses mécanismes organisationnels et communicationnels.

Relations avec le gouvernement

L'Ordre a été consulté, a produit des avis ou a fait des représentations auprès de l'Office des professions, du Ministère de la santé et des services sociaux, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Ministère de la Famille (secrétariat des aînés), du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (SAAQ).

Relations avec les autres professions

La présidente siège à une table réunissant les présidents des ordres de la santé mentale et des relations humaines. L'Ordre poursuit ses travaux avec les ordres dont les membres peuvent exercer la psychothérapie sur la distinction entre ce qui est de la psychothérapie et les autres activités qui n'en sont pas.

Relations avec d'autres organismes

La présidente siège au conseil d'administration du Centre de prévention contre la radicalisation menant à la violence. L'Ordre a été consulté par le Comité consultatif permanent du Secrétariat à l'adoption internationale et par l'Union des producteurs agricoles. Il siège (ou est représenté) à l'American Psychological Association (APA), à la Société canadienne de psychologie (SCP) et au Regroupement des organismes canadiens de réglementation en psychologie (ACPRO). L'Ordre a également rencontré le Bureau de coordination interuniversitaire (BCI) au cours de l'année.

COMMUNICATIONS

Le vice-président présente le résultat des activités en lien avec les communications de l'Ordre. L'Ordre continue d'être très visible sur la place publique via les médias, incluant les médias sociaux. L'Ordre établit des partenariats avec différents organismes tels : l'Association québécoise de prévention du suicide, « *Bell cause pour la cause* », le Mouvement santé mentale Québec et l'Observatoire des tout-petits. La campagne publicitaire pour le service de référence a été un franc succès et l'Ordre a reçu de nombreux commentaires positifs à cet égard.

La présidente a fait des présentations au Regroupement provincial des comités des usagers et à l'Union des producteurs agricoles. Elle

a également participé à des colloques ou à des activités de membres de l'Ordre, soit : l'association québécoise des neuropsychologues (AQNP), l'Association québécoise des psychologues scolaires, la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations, l'Association des psychologues des Laurentides, l'Association québécoise de prévention du suicide et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

La présidente fera une tournée des régions du Québec en novembre et décembre 2017. Cinq villes sont ciblées. Deux des 5 activités seront accessibles aux membres via le Web.

LES ACTIVITÉS STATUTAIRES

La présidente présente les résultats pour différents secteurs de l'Ordre.

Secrétariat général

L'Ordre a délivré 264 nouveaux permis au cours de l'exercice 2016-2017. Au 31 mars 2017, l'Ordre comptait 8 809 membres par rapport à 8 763 à la même période l'an dernier. On note la faible croissance du nombre de psychologues qui est notamment due au vieillissement du corps professionnel, aux départs à la retraite et à la réduction du nombre de diplômés depuis le passage au doctorat. L'Ordre ne peut plus compter sur la croissance du membership (nombre de membres) pour augmenter ses revenus.

Attestation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques

L'Ordre a émis 56 nouvelles attestations pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques au cours de l'exercice pour un total de 837 neuropsychologues au Québec.

Gouvernance

Le conseil d'administration a tenu 5 séances. Le comité exécutif a tenu 11 réunions.

LA QUALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a procédé à 387 visites d'inspection auprès de psychologues et 42 auprès de PCNA (personnes compétences non admissibles à un ordre professionnel)

détentrices d'un permis de psychothérapeute). Près de 70% des psychologues inspectés exercent en bureau privé, près de 15 % dans le réseau public de la santé et des services sociaux et près de 15% dans d'autres secteurs.

Le CIP s'est réuni à 10 reprises cette année.

Formation continue

Les activités de formation offertes par l'Ordre au cours de l'exercice ont rejoint plus de 800 participants. Sept de ces formations portaient sur la déontologie (107 participants). L'Ordre offre de plus en plus de formations en ligne; 373 psychologues ont participé à des formations à distance cette année. L'Ordre développe actuellement des formations en ligne portant sur la déontologie.

En lien avec l'obligation de formation continue en psychothérapie, il y a plus de 550 activités de formation dans le catalogue du site Web de l'Ordre. Le premier cycle de 90 heures pour la période de 2012 à 2017 est terminé depuis le 21 juin 2017. L'Ordre a émis des avis aux membres qui n'ont pas satisfait leur obligation. La gestion des cas « retardataires » engendre des coûts importants pour l'Ordre.

Affaires professionnelles

En lien avec le PL 21, l'Ordre a été consulté et a fait des représentations auprès de quelques ordres professionnels au sujet de la psychothérapie et de l'évaluation des troubles neuropsychologiques. L'Ordre des sexologues et des criminologues ont également consulté l'Ordre au sujet de certaines activités réservées.

LE BUREAU DU SYNDIC

Le bureau du syndic a traité 276 nouvelles demandes d'enquête au cours de l'exercice 2016-2017. Le bureau du syndic a reçu et traité de très nombreuses demandes de consultations déontologiques (4887) dont 1644 par courriel et 3243 par téléphone.

Un projet pilote d'une avocate en résidence est en cours. L'embauche d'une avocate à temps plein au bureau du syndic devrait contribuer à réduire, à moyen terme, les frais juridiques au bureau du syndic.

SERVICES JURIDIQUES

La discipline

Au cours de l'exercice 2016-2017, 22 nouvelles plaintes disciplinaires ont été déposées. Le conseil de discipline a tenu 81.5 jours d'audience par rapport à 49,5 jours l'an dernier; 45 plaintes ont été traitées en cours d'exercice.

Pratique illégale et usurpation du titre

L'Ordre a reçu 1478 signalements en pratique illégale et usurpation de titre depuis 2012 dont 288 en 2016-2017.

La présidente répond à des questions d'éclaircissement au sujet du rapport d'activités.

7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Mme Suzanne Malette, CMA, directrice des services administratifs, présente le rapport des vérificateurs, les résultats et le bilan pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017. La répartition des dépenses selon la mission de l'Ordre est aussi présentée. Elle précise que le fonds de réserve de l'Ordre est présentement équivalent à 3 mois d'opération. Elle répond aux questions des membres (**annexe 3**).

8. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS-COMPTABLES

La proposition suivante est formulée :

SUR PROPOSITION DE JEAN-GUY ROCHEFORT, APPUYÉE PAR MARIE-JOSÉE LEMIEUX, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer la firme *Raymond Chabot Grant et Thornton* à titre d'auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2017-2018.

9. COTISATION ANNUELLE – AUGMENTATION

AUGMENTATION DE LA COTISATION ANNUELLE

La présidente indique que le conseil d'administration recommande d'augmenter la cotisation annuelle de 50 \$ à compter de l'exercice 2018-2019.

D'entrée de jeu, la présidente précise que ce n'est pas de gaieté de cœur que le conseil d'administration recommande une deuxième augmentation de 50 \$ en deux ans. L'Ordre a acquis une notoriété et est sans cesse sollicité pour des avis par les différentes instances gouvernementales et autres organismes en lien avec la santé mentale. L'Ordre est un chef de file et il est devenu une référence incontournable et les répercussions sur la profession sont très positives. Cette reconnaissance sollicite toutefois les ressources limitées de l'Ordre et implique des coûts.

La présidente précise que la gestion du permis de psychothérapeute n'a pas engendré de coûts supplémentaires assumés par les psychologues. Par contre, l'encadrement de l'exercice de l'activité de psychothérapie et des autres activités réservées aux psychologues, on pense ici à la formation continue obligatoire et à la pratique illégale, engendrent des coûts qui sont assumés par tous les professionnels qui exercent ces activités, dont la majorité sont des psychologues. Il est donc normal que la majeure partie des dépenses liées à la réserve des activités soit assumée par les psychologues.

Elle rappelle que l'année dernière le conseil d'administration avait considéré la possibilité d'augmenter la cotisation de 100 \$. La décision finale avait été d'assumer 50 % du risque la première année et ainsi d'augmenter la cotisation de 50 \$ pour l'exercice 2017-2018 et réévaluer pour l'exercice financier suivant selon les résultats.

Elle présente un tableau explicatif de l'utilisation de la hausse de cotisation en 2017-2018 et la projection d'utilisation pour 2018-2019. Elle présente ensuite le détail des coûts liés aux enquêtes et à la discipline, incluant les frais juridiques. La réforme du *Code des professions*, qui oblige l'Ordre à engager un directeur général, aura également un impact financier. L'indexation des charges est également à considérer. Enfin, la variation du membership et la planification de la relève sont aussi des éléments à prendre en compte. La croissance du nombre de psychologues est quasi nulle. Par ailleurs, il faut anticiper le départ à la retraite de certains psychologues qui n'auront pas satisfait les exigences de formation

continue en psychothérapie. Quant aux ressources humaines de l'Ordre, certains directeurs prendront leur retraite au cours des prochaines années et l'Ordre a le devoir d'assurer une relève compétente et bien formée afin d'assurer la continuité des services.

Questions et commentaires des membres

Certaines personnes se positionnent contre la hausse de la cotisation et d'autres se disent en faveur. Des commentaires et questions sont formulés.

On demande quel sera l'impact de l'embauche d'un directeur général, sur une éventuelle réorganisation des différents secteurs de l'Ordre. La présidente répond qu'il y aura certes un impact, qui se précisera au fur et à mesure de son intégration au sein de l'Ordre.

On invoque le fait que les salaires des psychologues dans le réseau public ne progressent pas et on demande si la cotisation de l'Ordre ne devrait pas suivre la même tendance. En pratique privée, on questionne le fait que la hausse de cotisation se traduira en une hausse des honoraires des psychologues et que cela peut impacter l'accessibilité des services.

On mentionne que la détermination du montant de la cotisation ne doit pas être considérée en lien avec les salaires des psychologues dans le réseau public. Les salaires dans le réseau ne sont pas la seule base de comparaison. Par ailleurs, la notoriété de l'Ordre se reflète incontestablement sur la « valeur marchande » des psychologues.

On note que la hausse moyenne depuis les 10 dernières années a été de 13 \$ par année.

On invoque la gestion des frais disciplinaires qui seraient plus élevés au Québec que dans les autres provinces canadiennes. On demande si les coûts liés à la discipline peuvent être réduits, notamment en réduisant le nombre de jours d'audience au moyen d'un processus de déjudiciarisation permettant d'éviter d'aller à procès. La présidente rappelle que le conseil de discipline est un tribunal indépendant de l'Ordre sur lequel le conseil d'administration n'a aucun pouvoir de gestion financière.

Le président de l'association des psychologues mentionne que des membres qui ont récemment répondu à un sondage, se disent majoritairement contre la hausse de la cotisation.

On ajoute que les modifications au *Code des professions* sont imposées aux ordres et que nous n'avons pas le choix d'embaucher un directeur général. On précise également que le fonds de réserve ne doit pas être inférieur à trois mois d'opérations.

Au terme des échanges, l'assemblée vote et la proposition suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION DE RAYMOND FORTIN, APPUYÉE PAR LUC GRANGER, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ (43 pour et 16 contre) :

D'augmenter la cotisation annuelle de 50 \$ à compter de l'exercice financier 2018-2019.

10. QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE

QUESTION ET RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Représentation plus complète des formations reconnues et dûment accréditées au catalogue de l'Ordre

Attendu que l'Ordre met à la disposition de ses membres un catalogue visant à les informer des formations continues disponibles pour l'année en cours;

Attendu que le catalogue n'y présente que les formations ayant des dates établies de présentations en salle ou offertes en ligne;

SUR PROPOSITION DE DIANE DULUDE, APPUYÉE PAR MARIE-JOSÉE LEMIEUX, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Il est recommandé au conseil d'administration de réviser l'organisation du catalogue d'activités de formation continue afin de permettre aux membres d'avoir une information complète sur les formations auxquelles ils pourraient avoir accès.

Ainsi il serait pertinent de présenter dans le catalogue : les formations ayant déjà une date de présentation établies (ou offerte en ligne), comme l'OPQ le fait déjà, mais en plus que l'ensemble des formations dont l'accréditation demeure valide pour la période d'exercice en cours (possiblement dans un espace distinct).

Ceci permettrait aux membres d'avoir un meilleur portrait des formations déjà validées par l'Ordre et de manifester leurs besoins et intérêts au dispensateur pour la réitération de la formation sur des thèmes répondant à leur besoin de formation ou de faire des demandes de formation en milieu de travail. Les psychologues-formateurs seraient aussi en mesure de mieux évaluer l'ampleur des besoins des confrères et d'offrir d'autres dates de formations pour répondre aux besoins des membres. Le catalogue du programme de formation continue serait un meilleur outil pour les membres de par une articulation plus raffinée entre les besoins de membres et l'offre.

On pourrait ici faire le parallèle entre le catalogue des formations accréditées et le Tableau des membres de l'Ordre. Le nom du psychologue demeure affiché au Tableau de l'Ordre pour toute l'année en cours, qu'il ait à un moment précis de la place pour accueillir des nouveaux clients ou non.

A l'heure actuelle le catalogue du programme de formation continue de l'Ordre n'offre pas cette possibilité et cela nous paraît une véritable lacune à corriger pour un meilleur service aux membres et par extension à la communauté de clients que nous desservons.

Recommandation 2

Frais d'inscription au catalogue du programme de formation continue de l'OPQ

- Attendu que pour vérifier la reconnaissance effective d'une formation, les membres doivent se référer aux catalogues de l'OPQ;
- Attendu que plusieurs dispensateurs n'offrent leur formation qu'une fois par année, alors que c'est plusieurs fois par année pour d'autres;

Attendu que la proposition est faite d'une représentation plus complète au catalogue des formations dont l'accréditation est valide pour l'année en cours;

SUR PROPOSITION DE DIANE DULUDE, APPUYÉE PAR SYLVIE MESSIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Il est recommandé au conseil d'administration que la tarification pour une apparition des formations reconnues et dûment accréditées par l'OPQ au catalogue soit modifiée de la façon suivante :

- 1- qu'un prix de base soit établi et lié à la reconnaissance d'une activité par l'Ordre pour une représentation plus complète des formations reconnues par l'OPQ pour l'année en cours;
- 2- que les frais additionnels de parution soient établis au prorata du nombre de formations données pour l'année en cours avec un montant maximum déterminé étant donné le large fossé qu'il y a actuellement entre les frais lorsque l'activité est offerte une fois (50 \$ + taxes) ou 2 fois et plus (200 \$ + taxes);

Ainsi, pour « une fois » le taux pourrait être de 50 \$ + taxes comme il l'est actuellement ; pour 2 fois, 100 \$ + taxes; 3 fois, 150 \$ + taxes ; 4 fois et plus, 200 \$ + taxes.

Ces deux mesures pourraient inciter les psychologues-formateurs à mieux évaluer l'ampleur de la demande et des besoins des confrères psychologues et à offrir plus de moments de formations pour les thèmes répondant à un besoin de formation qui perdure.

Recommandation 3

SUR PROPOSITION DE JULIE TWAINES, APPUYÉE PAR GAÉTAN ROUSSY, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà une catégorie de cotisation annuelle retraite, congé de maternité et autres;

De recommander au conseil d'administration de créer une nouvelle catégorie de cotisation de l'OPQ pour congé de maladie (arrête complet ou heures de travail réduites à 1 à 3 heures par semaine).

Cette modification pourrait aider financièrement des professionnels, entre autres, avec une maladie chronique qui ne leur permet pas de travailler beaucoup. Le prix de la cotisation actuelle est beaucoup trop élevé pour ces professionnels.

Recommandation 4

SUR PROPOSITION DE JULIE TWAINES, APPUYÉE PAR GAÉTAN ROUSSY, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De recommander au conseil d'administration de permettre de reporter des heures de formation continue qui excèdent ce qui est requis pour la période 2012-2017 à la période suivante 2017-2022.

Recommandation 5

CONSIDÉRANT la baisse significative du nombre de nouveaux membres;

CONSIDÉRANT la hausse probable du nombre du nombre de psychologues qui prendront leur retraite dans les années à venir;

SUR PROPOSITION DE MARIE-JOSÉE LEMIEUX, APPUYÉE PAR LUC GRANGER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De recommander au conseil d'administration de faire des démarches auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de réduire la durée des études doctorales donnant accès au permis de l'OPQ, en proposant, à titre d'exemple, une formule de doctorat professionnel de premier cycle.



11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 19 h 55.

Stéphane Beaulieu, psychologue
Secrétaire général



Liste des personnes présentes à l'AGA 2017
Annexe 1